

Des ministères ? C'est pas sorcier ! (première partie)

Notre diocèse, après le synode de 2009-2010, avait décidé de reconnaître des ministères attachés à certaines fonctions dans l'Église. La validation de ceux-ci coïncide pratiquement avec l'ouverture aux laïcs des ministères de lecteur et d'acolyte prononcée cette semaine par le pape François. Qu'est-ce que tout cela veut dire précisément ? Essayons d'y voir plus clair...

Tout d'abord, il faut savoir que, dans l'Église, on aime les archaïsmes... parce qu'ils nous rappellent notre histoire et parce qu'« ils peuvent toujours servir » (combien de fois ai-je entendu cette phrase lorsque j'ai voulu faire un peu de propre dans une sacristie !). Quand les premières communautés chrétiennes ont été créées, nous ne devons pas oublier que nous étions persécutés, comme c'est le cas encore dans nombre de pays. Les réunions avaient lieu chez l'un ou chez l'autre. C'est pourquoi un « portier » était chargé de veiller à ce qu'aucun espion ne vienne alerter la police. Un « lecteur » était responsable des précieux parchemins (rouleaux) sur lesquels étaient écrits à la main les textes des livres saints ; il avait aussi la mission de lire les lectures (car peu de monde savait lire, le grec en particulier). Un « acolyte » avait la responsabilité des vases sacrés et du matériel liturgique. Après la messe, tout le monde repartait avec les objets du culte dont il était responsable afin de ne pas éveiller les soupçons lors d'une perquisition. C'est donc ainsi que des premiers ministères laïcs ont été institués. Ils ne sont donc pas du même ordre que les ministères ordonnés, par lesquels un homme fait le don de sa vie en la consacrant à une expression particulière du Christ Jésus. Avec la reconnaissance du christianisme comme religion officielle de l'Empire Romain, tout s'est alors recentré sur les figures des ministres ordonnés, à savoir les diacres, les prêtres et les évêques. Les ministères institués n'ont plus été que des degrés dans le parcours d'un candidat vers l'ordination. Ils étaient reçus généralement en 4^e année de séminaire... jusqu'à ce que le pape François rappelle lundi dernier que ce sont des ministères laïcs et qu'ils peuvent donc être dispensés à tout baptisé ayant les aptitudes requises (homme ou femme). En n'oubliant pas, comme l'histoire nous le rappelle, que ces ministères engagent d'importantes responsabilités ; ce qui justifie qu'ils soient reconnus par l'Église.

Le ministère de lecteur

En effet, il ne suffit pas de savoir lire pour proclamer un passage de la Bible le dimanche à la messe. Un ami professeur d'orgue demandait systématiquement à ses étudiants s'ils avaient la foi ; quand l'un répondait « non », il lui disait : « tu seras peut-être un très bon organiste, mais tu ne sauras jamais jouer du Bach ; car pour vraiment jouer du Bach, il faut avoir la foi ». Pour la lecture du dimanche, c'est pareil : d'abord, il faut croire ce que l'on lit ; l'assemblée l'entend. Je puis vous assurer que, lorsque j'entends lire, lors de mariages, de baptêmes ou d'obsèques, ces célébrations qui rassemblent souvent des personnes que nous ne voyons pas les dimanches, je sais reconnaître à l'écoute du lecteur celui qui lit avec foi. Donc, il ne suffit pas de savoir lire, mais de croire en ce qu'on lit.

Mais le lecteur a aussi une responsabilité vis-à-vis du texte qu'il lit. S'il accepte de le proclamer devant ses frères et sœurs, cela veut dire aussi qu'il a prit le temps de le lire, de le méditer, de le prier avant la célébration. Il ne s'agit pas pour lui d'arriver devant un texte qu'il ne connaît pas et simplement d'en faire la lecture au pupitre. Non, ce texte doit l'avoir habité pendant la semaine afin que, lorsqu'il le présente à l'assemblée, il ne soit pas simplement un texte de la Bible, mais bien une parole de Dieu pour lui et pour les autres.

Enfin, le lecteur a une responsabilité vis-à-vis de l'assemblée. Car, à quoi lui servirait de lire si personne ne l'entend, ou si sa diction ne permet pas de comprendre ce qu'il lit. Le lecteur a donc aussi le devoir de, non pas lire le texte le plus vite possible en espérant arriver au bout, mais d'utiliser une diction par laquelle il sait que toute l'assemblée pourra profiter des innombrables trésors que recèle la lecture biblique.

(à suivre)